

HONORAIRES DE NEGOCIATION

Vente d'immeuble à usage d'Habitation ou Professionnel

Estimation = 360 € TTC (Notaire) **Garage – Parking** = 4 000 € TTC **Villas** = 6.5 % TTC
Appartement moins de 120.000 € = 10.000 € TTC de 120.001 € à 200.000 € = 8 % TTC minimum de 12.000€ TTC
Appartement de 200.001 € à 250.000 € = 7 % TTC **Appartement** Au-dessus de 250.001 € = 6 % TTC
Vente de Terrains = 10 % TTC (avec un minimum de 12.000 €) (Non compris débroussaillage, géomètre etc...)
Viagers = 10% TTC (avec un minimum de 6 000 €)
Vente de Fonds de Commerce = 10 % H.T. plus T.V.A. 20,00 % (Avec un minimum de 6 000 € H.T.)
 Les Honoraires sont calculés sur le prix de vente à la charge du vendeur.

HONORAIRES DE GESTION

Forfait : 7.5%,H.T. Option Assurance Garantie des Loyers : 2 % H.T.
Forfait "Stationnement" (parking ou garage) : 8.5 % H.T.
Avenant ou Modification de bail : 150 € H.T

HONORAIRES DE LOCATION

A usage Professionnel ou Commercial

15 % H.T. du loyer annuel à la charge du preneur.

A usage de Location d'Habitation, Mixte(1) et Meublée (1) (loi ALUR _ décret du 15/09/2014)

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2021

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 € TTC en « zone tendue » et 8€ TTC en « zone non tendue »**

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC**

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10,00€ / m² TTC en « zone tendue » 8€/m² TT en « zone non tendue »
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3,00€ / m² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Les honoraires à la charge du bailleur sont fixés à un mois de loyer hors charges, ne pouvant être inférieur aux honoraires appliqués aux locataires* .

Si ce montant est inférieur aux honoraires du locataire, les honoraires seront calculés sur la base suivante :

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail	10,00€ / m² TTC en « zone tendue » 8€/m² TT en « zone non tendue »
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3,00€ / m² TTC

*** : Sauf accord ultérieur entre les parties**

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 06 juillet 1989 sont partagés entre le locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n° 2014-890 du 1^{er} aout 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

LE MANDAT « DE VENTE OU DE LOCATION » EST OBLIGATOIRE

« CENTURY 21, PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS »

SARL Blue Rive au Capital de 11.433,68€ – R.C.S. Antibes B 424 030 781 – Code APE 703A
 Carte Professionnelle T&G n° CPI 06052016000006326 délivrée par la Cci de Nice-Côte d'Azur
 Caisse de Garantie : GALLAN Assurances T 120.000€ et G 160.000€, 89 rue de la Boétie 75008 Paris
 N° TVA Intracommunautaire : FR : 17 424 03 07 81. Siret : 42403078100027
www.century21rivieratransactions.com - E-mail : riviera.transactions@century21France.fr - www.century21.fr

Chaque Agence est juridiquement et financièrement indépendante